

Paris, le 4 Mai 2011



## **LA POLITIQUE DE LA FEDERATION GENERALE DE L'AGROALIMENTAIRE (FGA-CFDT) SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE) : QUELLE STRATEGIE ?**

Face aux enjeux créés par l'accélération de la mondialisation, la crise économique et le développement durable, le secteur Europe-International est devenu l'une des priorités de la FGA-CFDT.

Aujourd'hui, la plupart des entreprises sont internationales et les plus importantes des orientations patronales se prennent à ce niveau. Il relève de notre responsabilité d'adapter notre organisation et notre stratégie syndicale à l'échelle où se prennent les décisions. Dans ce contexte, la FGA-CFDT joue tout son rôle d'acteur social. Elle appuie sa stratégie sur quatre axes principaux : son investissement dans les instances syndicales européennes et internationales (secteurs de l'agro-alimentaire et des services), son soutien aux comités d'entreprise européens, la responsabilité sociale des entreprises et sa coopération.

### **« S'APPROPRIER LA RSE COMME UN OUTIL INDISPENSABLE AU SERVICE DE LA STRATÉGIE SYNDICALE »**

La RSE comme le développement durable incite l'entreprise à concilier trois piliers fortement imbriqués : une économie viable, socialement responsable et écologiquement acceptable. L'entreprise ne doit pas exclusivement exploiter ces fondements au service de son image, ses déclarations publicitaires doivent être suivies de résultats concrets.

La FGA-CFDT et ses équipes doivent se servir de ce besoin d'image comme d'un levier permettant l'extension des droits sociaux au-delà du champ géographique et juridique de l'entreprise. Nous nous engageons à jouer un rôle de contrôle en interpellant l'entreprise sur la cohérence entre ses pratiques et ses déclarations. La FGA-CFDT a mis en place un groupe de travail spécifique sur la RSE afin de concrétiser cette notion encore abstraite par des actions efficaces. Ce groupe de travail composé de militants de plusieurs entreprises différentes a pour objectif de se servir de la RSE comme d'une opportunité supplémentaire de clarification et de mise en œuvre de la stratégie syndicale. Concrètement, il s'agit d'utiliser les outils de la RSE comme des leviers d'action pour atteindre des objectifs syndicaux préalablement déterminés dans les entreprises ciblées. L'objectif est que nos équipes se servent de ces résultats comme des exemples à intégrer dans leurs revendications syndicales.

## **LA RSE DANS LE SECTEUR DU CHOCOLAT**

Selon les orientations ci-dessus définies, la FGA contribue notamment au développement de la RSE dans le secteur du cacao. Deux entreprises de ce champ professionnel sont représentées au sein groupe de travail FGA sur la RSE : Kraft Cadbury et Nord Cacao.

Dans ce contexte, le représentant FGA CFDT de chez Kraft, Mikaël Amadis, participe aux réunions de l'EFFAT et de l'UITA sur ce thème. En coopération avec la FGA, ces conférences doivent permettre de définir des mesures concrètes de sensibilisation et de mise en œuvre de la RSE pour les salariés de l'industrie du chocolat.

**UN EXEMPLE :** Une campagne de distribution de tracts est planifiée. Elle s'échelonne sur une période de un an (2011-2012). Cinq documents seront distribués dans les entreprises de chocolat/Cacao. L'objectif de cette campagne est de renforcer l'investissement des salariés de la chaîne du cacao sur le développement durable.

**NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :** Ces tracts sensibilisent notamment les salariés sur la notion de développement durable de la chaîne de cacao. Il s'agit en bref « ***d'assurer une vie décente pour toutes les personnes qui travaillent dans la chaîne du cacao, dans un environnement durable*** » par la défense :

- d'un prix juste et rémunérateur pour les producteurs primaires,
- d'un salaire décent pour les travailleurs dans les entreprises de cacao, pour les travailleurs des services après-vente de traitement du chocolat,
- d'une utilisation prudente des sols, des espèces et des pesticides,
- du respect des droits fondamentaux formulés par l'OIT (respect du droit syndical, abolition du travail des enfants...),
- du respect des principes directeurs de l'OCDE (respect du droit à l'information consultation des salariés, respect de l'environnement...).